



Jours de repos et congés payés

Par **mishou**, le **07/12/2010** à **22:22**

Bonjour, je dépend de la convention collective de l'épicerie et mon employeur m'assure que je suis obligée de prendre mes congés par 6 jours de suite. Si je souhaite cumuler mes deux jours de repos hebdomadaire avec disons 3 jours de congés payés je vois mes jours de repos comptés comme congés payés. Est-ce légal?

Par **DSO**, le **08/12/2010** à **07:21**

Bonjour, Vous n'êtes pas obligé par la loi de prendre 1 semaine de congés payés. La loi interdit seulement de fractionner les CP en 1/2 journées. Cependant votre employeur peut vous obliger à prendre vos CP par semaine entière. C'est lui qui décide la prise des CP. Il a raison de vous décompter 6 jours ouvrables lorsqu'une semaine est prise malgré 2 jours de repos à l'intérieur de cette période. Cdt, DSO

Par **mishou**, le **13/12/2010** à **14:30**

Bonjour, merci pour votre réponse. Mais je vous avoue que je ne la comprend pas très bien. Au regard de la loi je ne suis pas obligée de prendre une semaine entière de cp cependant mon employeur peut m'y obliger. Si je comprend bien, vous me dites que mon employeur "peut" passer au dessus de cette loi. Cela manque de sens à mes yeux. Pouvez vous éclaircir ce point pour moi? Merci. Cordialement, mishou.

Par **P.M.**, le **13/12/2010** à **15:51**

Bonjour,
En complément de la réponse précédente, c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés et la Loi est muette sur le fait d'accorder des semaines entières ou pas sauf sur la période du 1er mai au 31 octobre où il est prévu qu'il doit vous accorder au moins 12 jours ouvrables en même temps...
Si vos jours sont acquis en jours ouvrables à raison de 2,5 jours par mois de travail, ils sont décomptés également en jours ouvrables, ce qui est la base normale prévue par la Loi sauf disposition contraire à la Convention Collective applicable...

Par **naffouz**, le **04/06/2014** à **20:47**

bonjour
peut on cumulé 1 semaine de congé payés avec deux jours de repos prévue sur mon planing habituel?

Par **moisse**, le **05/06/2014** à **07:27**

Bonjour,
Vous pouvez tout faire....du moment que l'employeur est d'accord, puisque c'est lui qui fixe les dates de congés, même s'il vous demande vos préférences.
Mais si votre question porte sur le décompte exacte des jours de congés, c'est un autre débat.

Par **Fanny95**, le **17/11/2016** à **11:55**

Bonjour
Est ce que j'ai le droit je prendre le 24 et le 25 de CA tout en sachant que j'ai le 26 et le 27 de repos ?
Merci